

Code de vie

L'équipe-école du Collège François-Delaplace joue un rôle **d'accompagnement, d'encadrement,** et **d'éducation** auprès des élèves. L'ensemble de l'équipe s'assure que toutes aient le support et l'écoute dont elles ont besoin pour favoriser une meilleure intégration dans le milieu et un meilleur personnel.

Pour un plus grand respect les unes des autres, des règles de vie inhérentes à toute vie en société sont élaborées en lien avec les valeurs préconisées du projet éducatif. C'est pourquoi le Collège fait appel au sens des responsabilités de chacune et au désir d'évoluer dans un milieu sain et sécuritaire. L'ensemble de ces règles a pour but premier de vivre des valeurs humaines fondamentales à tout bon citoyen.

«Pour chaque droit, il y a une responsabilité et j'apprends à assumer mes responsabilités. Lorsque je ne prends pas mes responsabilités, j'assume les conséquences qui y sont rattachées. Ma liberté se termine là où celle des autres commence.»

Je me respecte.

Nous nous respectons.

Je respecte mon environnement.

Nous en prenons soin.

Je m'engage dans ma réussite scolaire.

En collaboration, notre engagement élève notre réussite scolaire.

Je suis heureuse dans mon école.

Nous formons une famille!

Politesse et respect

- Je suis ponctuelle en tout temps selon *l'horaire en vigueur* en ayant tout le matériel nécessaire à ma réussite scolaire et personnelle.
- Je me déplace en marchant.
- J'entretiens de bonnes relations avec les autres élèves et les membres du personnel qui interviennent avec moi pour mon bien.
- Je demande l'aide d'adulte pour régler les conflits que je ne peux régler seule.
- Je rejette et évite de mon comportement toute forme de violence physique, psychologique ou verbale (intimidation, cyberintimidation, taxage, harcèlement, vol, vandalisme, etc.) pour régler mes conflits tel que mentionné dans le *Plan*
- *d'intervention et de prévention contre l'intimidation et la violence* (disponible dans le section Espace Parents au www.moncfd.com)
- Je m'interdis le plagiat sous toutes ses formes.

Politesse et bien-être

- J'utilise un ton de voix et un langage approprié (sans cris, hurlements, blasphèmes, ni vulgarité).
- Je m'assieds aux endroits appropriés tels que déterminés par l'équipe-école.
- Je circule par les escaliers des élèves, jamais par l'escalier des religieuses dans le but de respecter leur intimité et leur tranquillité.
- J'utilise l'ascenseur seulement si j'ai obtenu l'autorisation écrite d'un responsable.
- L'entrée principale est réservée aux visiteurs; je libère cette entrée afin que ce lieu demeure calme et accueillant.

Propreté et environnement

- Je range mes effets personnels/scolaires dans mon casier et/ou aux endroits ciblés dans les locaux de niveaux. Dans le cas contraire, ces derniers seront rangés au local des objets perdus ouvert et accessible selon l'horaire en vigueur.
- Je m'abstiens de manger de la nourriture ou mâcher de la gomme en classe afin garder ce lieu propre et convivial.
- J'ai la responsabilité de garder tous les endroits de vie commune propres et de respecter leur fonctionnement en vigueur.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est adaptée selon les tendances et les modes. Le Collège exige que ses élèves portent l'uniforme scolaire lors des heures de classe et qu'elles portent une tenue adéquate après la dernière période de cours.

Uniforme scolaire

- Je porte l'uniforme¹ du Collège ainsi que les chaussures autorisées jusqu'à 15h50 (L) 15h30 (M-J).
- Je porte mon pantalon, ma jupe et ma robe de façon **convenable**.
- Je porte des bas marins, blancs, gris ou noirs unis ou des bas collants unis marins, gris ou noirs. Du début de l'année jusqu'au 1^{er} octobre et du 1^{er} mai jusqu'à la fin des classes, je suis autorisée à ne pas mettre de bas dans mes souliers.

¹ Voir le document sur le port de l'uniforme du Collège dans l'espace parent de notre site internet : www.moncfd.com.

- Lors des cours d'éducation physique, je porte le chandail DeFacto, les bermudas de la collection ainsi que des espadrilles (semelles non marquantes) en m'assurant

d'attacher mes cheveux à l'aide d'un élastique et en me présentant à mon cours sans bijoux.

- Si cela me concerne, je porte un piercing discret après avoir obtenu l'autorisation de la direction.
- Je peux teindre ou décolorer mes cheveux tant que la couleur soit naturelle.

Après le dernier cours de la journée : Je porte des vêtements qui évoquent une *tenue adéquate* :

- vêtements sans message négatif;
- chandails sous le nombril;
- jupes et shorts à 15 cm en haut du genou;
- camisoles ou robes soleil avec 2 bretelles;
- souliers en tout temps.

Appareils électroniques

- J'utilise tout outil technologique en respectant la **Charte d'utilisation du réseau sans-fil et de l'utilisation d'appareils mobiles** de l'école.
- En classe, les outils technologiques sont acceptés selon les directives de l'enseignant et à des fins pédagogiques.
- Le cellulaire et le Ipod/MP3 sont interdits en classe.
- **Tous** les outils technologiques sont interdits dans les corridors des classes et à la cafétéria.

Saines habitudes de vie

- Je consomme des boissons et aliments qui favorisent mon développement

physiologique (malbouffe, boissons énergisantes et boissons gazeuses interdites).

- Je suis autorisée et voire même encouragée à boire de l'eau en classe dans une gourde transparente.
- Je pratique de l'activité physique tous les jours selon l'horaire en vigueur.
- Je ne suis pas autorisée à consommer, à vendre ou à être en possession d'alcool, de drogues ou d'armes dans le Collège, sur le terrain du Collège, dans les autobus et lors de sorties reliées à la vie scolaire de l'école.
- Je ne suis pas autorisée à fumer des cigarettes dans le Collège et sur le terrain.

Tout manquement au code de vie peut entraîner l'une et /ou l'autre des conséquences suivantes :

- Travaux communautaires
- Sortie d'un cours
- Accès au réseau sans-fil interrompu
- Réflexion écrite à faire signer
- Gestes réparateurs
- Remboursement / dédommagement
- Confiscation d'objets, de matériel inapproprié
- Rencontre avec un policier communautaire
- Suspension à l'école ou à la maison selon la gravité de la situation
- Référence aux autorités policières en fonction de la *Loi sur les jeunes contrevenants*
- Signature d'un contrat d'engagement
- Expulsion du Collège

Le code de vie peut être modifié selon les tendances et les préoccupations du

milieu. Si tel est le cas, les élèves, les parents et membres du personnel en seront avisés.